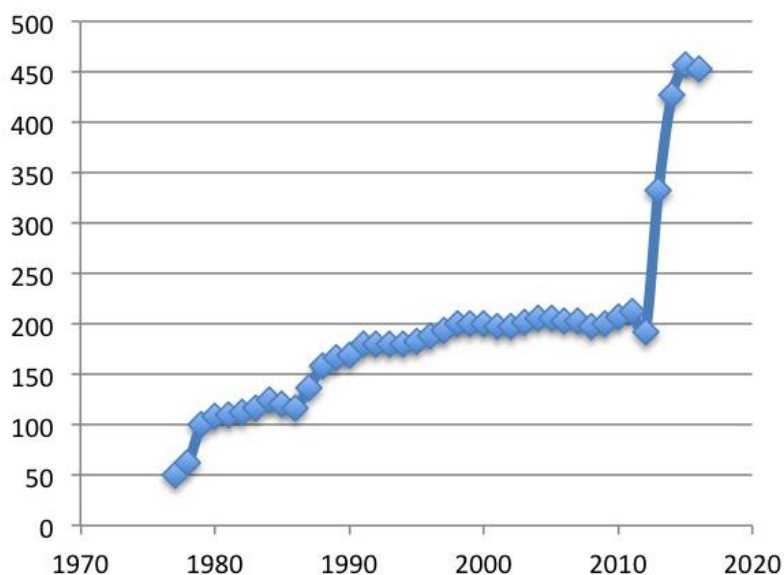


2017 - 40 ans d'ASPROLUC qui devient AnniviersR2 en 2018 L'association des résidents secondaires d'Anniviers

Données recueillies par Gilbert BURKI (6^{ème} Président)
et complétées par Michel MATHYS (7^{ème} Président)

1. Quelques données pour présenter l'Association et son histoire

1.1. Le nombre de familles-membres



La forte augmentation à partir de 2012 provient de l'ouverture de l'Association à l'ensemble du Val d'Anniviers. A fin 2018, AnniviersR2 compte 530 familles-membres, 65% sont propriétaires d'un chalet, 35% d'un appartement.

Quant à la Commune d'Anniviers, elle compte 4'477 résidences secondaires et 1'400 résidences principales.

1.2. Le nombre de familles-membres par village ou hameau anniviard (fin 2018)

Ayer	32	Les Morasses	1	Pralong	1
Chandolin	45	Mayoux	4	Soussillon	3
Cuimey	2	Mission	10	St-Jean	25
Fang	0	Mottec	2	St-Luc	258
Grimentz	95	Niouc	0	Vissoie	8
La Combaz	2	Pinsec	3	Zinal	39

53% des familles-membres viennent de St-Luc. Cette forte proportion résulte de l'histoire de la construction de l'Association, fondée à St-Luc en 1977, ouverte aux autres villages depuis 2009 et officiellement *Association des propriétaires d'Anniviers depuis 2013* et depuis le 1^{er} janvier 2019 rebaptisée AnniviersR2.

1.3. Les présences au Comité

7 personnes ont exercé jusqu'ici la présidence :

Pierre CHAVANNES (1977-1986), Charles PAOLIELLO (1987-1989),
François PRIVAT (1990-1992), Michel ROULIN (1993-1999),
René TAMISIER (2000-2007), Gilbert BURKI (2008-2017), Michel MATHYS (2018 ...).



Les cinq premiers Présidents d'ASPROLUC, avec Jean Muller qui a travaillé avec tous les cinq (10 ans comme secrétaire et 15 ans comme Délégué de quartier). De gauche à droite : Pierre CHAVANNES, Charles PAOLIELLO, François PRIVAT, Jean MULLER, Michel ROULIN et René TAMISIER. La photo a été prise en 2002, lors de la fête du 25^{ème} anniversaire de l'Association.

Le fonctionnement d'ASPROLUC a été assuré par les personnes exerçant diverses fonctions : Président, Vice-Président, Secrétaire, Trésorier, Membre du Comité, Délégué de quartier, Contrôleur des comptes.

Cinquante personnes ont contribué à ce fonctionnement, au cours des quarante années d'existence de l'Association. Plusieurs personnes ont occupé successivement différentes fonctions. Dans l'ordre décroissant du nombre d'années d'occupation des diverses fonctions :

Jean Muller (25), Rita Roulin (24), Roger Ganière (23), René Tamisier (20), Trudi Rufer (20), Giovana Giannakopoulos (19), Bernard Dufour (15), Charles Liernur (15), Françoise de Turckheim (14), Yvette Zumbach (14), Alda Burki (13), Yves de Saussure (13), Klaus Belzer (11), Michel Calame (11), Alice Vaucher (10), Charles Rufer (10), Georges Hirt (10), Gilbert Burki (10), Pierre Chavannes (10), Christian Haller (9), Anne-Marie Fague (9), Edouard Mottier (8), Michel Roulin (8), Monique Sauvart (8), Anne Hofmann (7), Charles Paoliello (7), F. Liernur (7), Marc Schriber (7), Philippe de Reynier (7), François Privat (6), Rudolf Leutwiler (6), Daniel Huguenin (5), Jean Brazzola (5), Jacques Buquet (5), Madeleine Pfister-Curchod (4), Michel Mathys (4), Pierre Blanc (4), Claude Pesson (3), Guy Adam (3), Janine Guex (3), Jean-Paul Forster (3), Kehlofer (3), Monnot M. (4), Peter Schmid (3), Régis Caloz (3), Pierre-A. Courvoisier (2), Paul Baszanger (2), Yvette Adam (2).

Un tout grand merci à ces membres. Grâce à eux, ASPROLUC est toujours bien vivante après 40 ans d'existence.

2. L'histoire (subjective et partielle) d'ASPROLUC

Les textes, peu modifiés, proviennent des 40 Bulletins d'Information.

Certains textes sont accompagnés des commentaires du rédacteur, en italique.

Bulletin No1, 1977

Fondation de l'Association

Une tradition a été initiée en 1975 : le 2 janvier de chaque année sera organisé un apéritif pour l'ensemble des propriétaires du quartier de la *Groucha Pierra* de St-Luc. La première réunion réunit neuf voisins. D'autres propriétaires de chalets sis dans les autres quartiers de la Commune s'intéressent à l'idée et suggèrent d'étendre l'Association à l'ensemble du territoire communal. C'est ainsi qu'une cinquantaine de personnes répondent à l'invitation d'assister à une Assemblée Générale constitutive qui a lieu au restaurant La Fougère le 9 avril 1977. La première campagne de recrutement lancée dès la constitution de l'Association a touché environ quatre-vingts propriétaires, dont cinquante ont adhéré.

Buts de l'Association

- Désigner des Délégués de quartier pour suivre les demandes d'autorisation de bâtir et informer les propriétaires voisins concernés. En 1977, le délai de recours n'était que de 10 jours et l'annonce n'était pas publiée via internet.
- Garder le contact avec les autorités communales afin de leur faciliter une consultation éventuelle des résidents secondaires dans les cas où elles le souhaiteraient.
- Représenter l'Association à l'Assemblée Générale de la Société de Développement pour faciliter les échanges.
- Informer les membres sur l'activité de la Société des remontées mécaniques du Val d'Anniviers et de St-Luc en particulier.
- Encourager la cohabitation harmonieuse de tous ceux qui aiment suffisamment St-Luc pour y avoir élu un domicile temporaire avec ceux qui y habitent depuis toujours.

Evocation d'un problème aujourd'hui résolu

Le spectacle désolant de sacs à ordures éventrés et de détritiques de toutes sortes jonchant la voie publique n'a échappé à personne. Pour y remédier, les propriétaires de chalets (ou les locataires, si le chalet est loué) doivent faire un effort.

Commentaire.

Bravo à nos courageux et entreprenants précurseurs pour avoir fondé ASPROLUC, une des plus anciennes associations de ce type en Valais. L'essentiel des buts de départ reste valable. Toutefois, les Délégués de quartier ont été supprimés en 2015, pour au moins trois raisons : le délai de recours a passé à 30 jours, les décisions communales sont publiées sur internet, l'acceptation de la Lex Weber ne permet plus la construction de nouvelles R2.

Bulletin No2, 1978

Le 11 août 1978, première réunion de coordination des « quatre Présidents » :

M. Henri SALAMIN, Président de la Commune

M. Jean-Luc PONT, Président de la Société de Développement

M. Célien BALMER, Président de la Société du Télésiège

M. Pierre CHAVANNES, Président d'ASPROLUC

avec aussi M. Georges SALAMIN, Directeur de l'Office du Tourisme, et M. Jean MULLER, Secrétaire d'ASPROLUC.

Cette réunion a permis de dissiper certains malentendus sur les objectifs de notre Association, en précisant les points suivants :

- L'Association des propriétaires n'a pas été créée pour formuler des griefs et élever des contestations sans lendemain, mais bien au contraire pour constituer un partenaire éclairé des autorités et des organisations locales dans l'étude des revendications légitimes des propriétaires de chalets et d'appartements (résidences secondaires).
- Elle constitue en outre un outil précieux de communication entre ces organismes et les propriétaires disséminés dans le pays et à l'étranger. Des bonnes relations facilitées par ce moyen, devrait découler la bonne entente indispensable entre propriétaires raisonnables et autorités locales. D'autant plus indispensable d'ailleurs que le nombre de propriétaires de résidences secondaires dépasse le nombre des indigènes imposables (environ 260 contre 170).

En 1978, le Comité a aussi précisé le rôle des Délégués de quartier et s'est occupé de trouver une organisation efficace pour le fauchage et l'évacuation des foins sur les terrains des résidents secondaires.

Commentaire.

Cette réunion des quatre Présidents est une remarquable initiative, lors de la deuxième année seulement de l'existence d'ASPROLUC. La belle ouverture des Instances communales est à souligner, mais ces réunions n'ont malheureusement duré que quelques années.

Les Délégués de quartier ont joué un rôle important durant plus de trente ans, nécessitant de la constance, de l'attention et de la réactivité. Ceux qui ont rempli cette tâche doivent être vivement remerciés.

Le « problème » du fauchage des foins a été évoqué chaque année dans les Bulletins pendant une dizaine d'années, avant que des solutions individuelles ne soient adoptées.

Bulletin No3, 1979

Quelques questions évoquées par le Comité :

- Développer des installations « adéquates de loisirs » pour les jeunes.
- Mettre en place un service pour transporter les bagages.
- Créer un abonnement pour les skieurs qui ne souhaiteraient effectuer que quelques descentes.
- Augmenter le nombre de bancs le long des chemins.

Par ailleurs, le Comité est intervenu auprès des autorités militaires pour leur signaler que divers propriétaires de chalets ont constaté des dégâts sur leur terrain, causés lors d'exercices militaires.

Commentaire.

Un banc a été finalement offert par ASPROLUC à l'occasion de son 25^{ème} anniversaire.

Les exercices militaires au sol se sont bien réduits. Ne restent que les passages des avions de chasse qui perturbent encore certains résidents.

Bulletin No4, 1980

Lors de l'Assemblée Générale furent abordés entre autres les sujets suivants :

- Le développement du réseau routier et des égouts à travers et autour du village, avec les appels en plus-value qui en résultent pour les propriétaires concernés.
- Les projets d'aménagement du territoire.
- La sécurité des piétons sur les chemins empruntés par les skieurs.
- La demande de balisage de parcours réservés au ski de fond.

Une deuxième réunion des quatre Présidents (Commune, SD, Société du Télésiège, ASPROLUC) a eu lieu, qui a abordé entre autres les sujets suivants :

- La participation d'ASPROLUC au Comité de la SD.
- Le support d'ASPROLUC au concours des balcons fleuris.
- La préservation de la place du village, utilisée comme « silo à neige ».

La séance a été qualifiée de « positive, animée, ayant permis des échanges spontanés et officiels ».

Bulletin No5, 1981

Dans son éditorial, le Président-fondateur d'ASPROLUC, Pierre CHAVANNES, fait le point sur les relations entre habitants et résidents secondaires :

« L'intégration des propriétaires de résidences secondaires au milieu villageois dans lequel ils ont choisi de venir passer leurs vacances ne va pas de soi. Les motivations sont trop différentes : d'un côté, il y a les hôtes de la station qui viennent pour se délasser, de l'autre, il y a les indigènes qui, ayant abandonné leur vocation rurale pour ne plus vivre pratiquement que du tourisme, gardent une certaine nostalgie du bon vieux temps où ils étaient les seuls maîtres de l'alpe. Ils éprouvent dès lors un sentiment indéfinissable provenant du fait que pour pouvoir vivre mieux qu'avant, ils ont dû renoncer à une partie de leur identité. Cet état de choses, au demeurant très acceptable, n'est pas admis par tous et leur refus se traduit souvent par une réaction de défense à l'égard de ceux qui ont apporté cette nouvelle qualité de vie.

Cette réaction est profondément humaine et se retrouve partout où deux groupes de population foncièrement différents se rencontrent sur un même terrain pour des motifs diamétralement opposés : lorsque l'un prend ses vacances, il procure du travail à l'autre.

C'est pourquoi un des objectifs principaux de notre association restera toujours la recherche d'un *modus vivendi* basé sur une compréhension mutuelle qui ne peut s'établir qu'à travers un dialogue. »

Commentaire.

Nous ne dirions plus aujourd'hui les choses de la même façon, sauf le dernier paragraphe que nous adoptons toujours pleinement. Mais l'analyse, placée dans le contexte d'il y a trente-cinq ans, est instructive.

Bulletin No7, 1983

Le Conseiller d'Etat Guy GENOUD a relevé que :

« L'offre touristique dans la plupart des régions s'accroît plus rapidement que ne le prévoient les concepts régionaux de développement. C'est en soi un signe de dynamisme, mais le problème demande réflexion. On doit en effet se préparer à un ralentissement de la construction, afin de passer de la phase *tourisme d'équipement* à celle de *tourisme d'exploitation*. Cette reconversion ne sera pas facile et, pourtant, elle est nécessaire, car la baisse importante de la part des acquéreurs étrangers va se faire ressentir sur le secteur du bâtiment, et cela indépendamment de la Lex Furgler. »

Commentaire.

Le futur lui a donné raison, bien avant les votes nationaux sur la Lex Weber (2012) et la LAT (2013). Le phénomène s'est même amplifié puisqu'il ne concerne plus seulement les acquéreurs étrangers.

Bulletin No8, 1984

Considérations du 1^{er} Président d'ASPROLUC, Pierre CHAVANNES :

« L'objectif principal d'un bon président est d'organiser son Comité de façon telle qu'il se régénère spontanément et comble les vides laissés par les défections. Mais pour cela il faut faire appel à des bonnes volontés et elles ne se bousculent pas au portillon. Ceux et celles qui assument une charge au sein du Comité n'en ont que plus de mérite. Mais pour éviter que la lassitude ne les gagne, il faut leur donner l'espoir qu'un jour ils auront l'occasion de passer le témoin au suivant. »

Commentaire.

Il n'y a rien à ajouter ou à retrancher !

Bulletin No9, 1985

Autres propos du Président d'ASPROLUC :

« En construisant, l'homme établit un rapport entre lui et sa demeure, puis entre cette dernière et la communauté. A son tour, la communauté des propriétaires forme un des plus grands groupes d'intérêts de notre société. Si on étudie les grands débats idéologiques des 19^{ème} et du 20^{ème} siècles, on constate qu'ils tournaient toujours autour de la forme de la propriété. Le rapport de l'homme avec la terre ne peut pas être réglé de façon simple et unilatérale. C'est un rapport très complexe qui a des ramifications dans l'ordre social, dans la culture, dans la justice, et qui relève du concept de base de la liberté.

A une échelle combien plus modeste notre Association de propriétaires de résidences secondaires qui va entrer dans sa 10^{ème} année, n'en a pas moins de raisons d'exister et il faut souhaiter qu'elle vive de nombreuses années grâce à la jeune génération qui doit à présent prendre la relève. »

Commentaire.

Les débats récents sur l'établissement de taxes pour « forcer » les résidents secondaires à louer leur bien contre leur volonté montrent combien ces propos gardent toute leur pertinence.

Bulletin No11, 1987

Dans le billet du 2^{ème} Président d'ASPROLUC, Charles PAOLIELLO :

« Les fondateurs ont œuvré sans relâche pour permettre à ASPROLUC d'acquérir droit de cité à St-Luc. Leur réussite est évidente. En effet, l'existence et l'utilité d'ASPROLUC sont admises ; elle participe de plus en plus à la vie de la Commune et ses relations avec les autorités du lieu sont nombreuses. ASPROLUC s'est installée et se développe. »

De Jean-Louis FAVRE, Président de Commune :

« Mieux se porte le tourisme d'hiver, moins bien se porte le tourisme d'été, pourrait-on dire ! Force est d'admettre qu'un fossé se creuse et cela n'est pas souhaitable. Un effort particulier, y compris de la Commune, devra être fait pour insuffler un renouveau à la saison d'été, surtout quand on pense que St-Luc n'était exclusivement qu'une station d'été il y a 25 ans.

Votre Association (ASPROLUC) a son rôle à jouer dans le développement touristique de St-Luc. Des propriétaires de chalets mieux informés et plus concernés peuvent apporter non seulement passivement mais aussi activement quelque chose à St-Luc. Tirer à la même corde, c'est bien ; tirer dans le même sens, c'est mieux !

Il m'apparaît maintenant qu'une bonne ambiance et qu'un bel esprit de collaboration à résoudre les mêmes problèmes sont en place. Ils laissent augurer de belles réalisations ! »

Commentaire.

Un bel optimisme régnait lors du dixième anniversaire d'ASPROLUC...

Bulletin No12, 1988

Quelques exemples des activités et des préoccupations du Comité d'ASPROLUC, qui restent valables au-delà de l'année 1988 :

- Le recrutement des nouveaux membres s'est poursuivi avec succès.
- L'éclairage de la route de Chandolin est partiellement réalisé et sera vraisemblablement complété à notre demande et en accord avec la SD.
- L'arrêt du bus PTT est encore aléatoire [...]. ASPROLUC a décidé d'intervenir à nouveau auprès des diverses autorités compétentes.
- Fauchage des foins : ce problème est enfin résolu et tous ceux qui le désirent ont maintenant la possibilité de faire faucher leur parcelle.
- Bornages et enquêtes publiques : ce problème est également réglé, avec la fin des opérations de bornage et l'obtention des plans de la quasi totalité des parcelles.
- L'intervention auprès des architectes et entrepreneurs sera reprise en 1989 eu égard à des empiètements indésirables sur les parcelles de nos membres.
- Sécurité sur les piste : des travaux importants sont actuellement entrepris.
- L'emplacement réservé aux utilisateurs du petit téléski de Tignousa est maintenant mieux délimité et ASPROLUC peut considérer que ses interventions ont été prises largement en considération.
- Collaboration avec la Société de Développement qui est devenue très effective. Depuis cette année le président d'ASPROLUC siège régulièrement au sein de son Comité, si bien que nous pouvons facilement être mis au courant des projets et réalisations de celle-ci.

Commentaire.

Les tâches du Comité étaient très variées, beaucoup plus que dans la période actuelle. L'organisation communale s'est fortement structurée et de nombreuses questions sont résolues sans intervention extérieure, par exemple d'ASPROLUC.

Bulletin No13, 1989

St-Luc s'est doté d'un sentier planétaire, entre Tignousa et l'hôtel Weisshorn (et même un peu plus loin), imaginé et mis en place par Jean-Claude PONT et Georges MEYNET.

Commentaire.

Des milliers de touristes parcourent ce balcon annivard chaque année. Merci à Jean-Claude et Georges, qui sont par ailleurs membres de notre Association, pour cette remarquable initiative et cette belle réussite qui fête son 30^{ème} anniversaire en 2019.

Bulletin No14, 1990

Le système d'information des Délégués de quartier va encore être amélioré grâce à la collaboration d'Antoine SALAMIN, responsable du cadastre communal, qui nous a consacré une journée à rechercher les numéros de parcelles et à situer sur plan tous les membres d'ASPROLUC. Chaque Délégué aura désormais un plan où figurent en rouge les chalets des membres avec leur nom, ce qui facilitera et accélérera leur travail lors des demandes d'autorisation de construire.

Commentaire.

Dans une évocation historique, il est utile de rappeler que l'usage informatique, en particulier en matière cadastrale, est une pratique récente.

En 2019 : la plupart des informations sur les bâtiments et logements sont accessibles via le site www.vsgis.ch/anniviers et le registre des bâtiments et logements.

Bulletin No15, 1991

Nous avons été présents au concours du Ski-club de St.Luc, lors de la remise du trophée d'ASPROLUC, sculpté par Joseph SAVIOZ, au plus rapide descendeur, en février. Ce fut l'occasion d'une prise de contact sympathique avec ce club.

Lors de l'inauguration du phare de la Bella Tola, plusieurs membres ont participé aux fêtes et votre Président a été invité à la réception à Tignousa. ASPROLUC avait fait un don de 1'000 FR pour aider à la réalisation du projet.

Bulletin No16, 1992

Dans le billet du 3^{ème} Président d'ASPROLUC, François PRIVAT :

« Lors de l'Assemblée d'été, nous avons été très intéressés d'entendre de la bouche de notre invité Urbain KITTEL, qu'il était fondamental que les personnes ayant investi dans la Commune aient un organe reconnu pour faire entendre leurs voix et favoriser la concertation avec les autochtones qui sont largement minoritaires, par rapport aux propriétaires de chalet ou d'appartement (ASPROLUC comptera bientôt autant de membres qu'il y a de citoyens lucquerands et il y a encore beaucoup de propriétaires qui pourraient nous rejoindre). »

Commentaire.

Ces propos sont pleins de bon sens. Mais que le chemin est tortueux pour passer d'un

bon principe à son application pleine et transparente... L'affaire des taxes qui a occupé le Comité entre 2013 et 2016 en est une illustration.

Bulletin No17, 1993

Michel BURO, Président de la SD, donne quelques informations :

- Le Comité de la SD est formé de sept membres avec notamment des représentants de la Commune, de la Bourgeoisie, de la Société du Télésiège, de l'Association des commerçants et un représentant d'ASPROLUC.
- Le budget de la SD est d'environ CHF 280'000.
- Les recettes proviennent pour un tiers des taxes de séjour et pour un quart des forfaits propriétaires des résidences secondaires.
- Les dépenses se répartissent ainsi : 35% pour les salaires (Office du Tourisme), 25% pour la publicité et les relations publiques, le reste pour l'entretien des infrastructures touristiques et aux animations.

Commentaire.

Le fonctionnement de la SD et son budget ont été complètement changés par la création d'Anniviers-Tourisme en 2010, organisme qui chapeaute tous les offices du tourisme de la vallée.

Bulletin No18, 1994

L'année 1994 a été marquée par l'entrée en service du funiculaire vers Tignousa, qui remplace le télésiège. L'investissement est de CHF 14 millions.

Le Comité d'ASPROLUC a félicité les promoteurs de cette réalisation, mais s'est préoccupé de son impact sur la circulation à travers le village. Il a préconisé une augmentation de la fréquence des transports publics ainsi que leur gratuité (le prix étant inclus dans celui des remontées).

Alfred ANTILLE, Président de la nouvelle Société du Funiculaire, a rappelé les étapes du développement des installations mécaniques à St-Luc :

- 1960 : télésiège à l'emplacement du futur télésiège (et du funiculaire)
- 1964 : télésiège de Tignousa
- 1965 : télésiège de Tignousa
- 1967 : télésiège de la Forêt
- 1969 : télésiège du Col
- 1973 : télésiège du Pas-de-Bœuf
- 1983 : télésiège de la Bella-Tola
- 1987 : nouveau restaurant de Tignousa
- 1994 : funiculaire

ASPROLUC aura désormais la charge d'entretenir le chemin de la Barmaz. Aussi, une journée de corvée, consacrée à cette tâche, sera instaurée (ndlr : cette journée de corvée sera organisée durant plusieurs années).

Propos de Bernard CRETTEZ :

« En arrière-plan, on peut apercevoir de grandes mutations. Les indigènes devenus de vrais citadins-villageois ou de vrais montagnards-urbanisés se rendent compte que le droit à un

environnement préservé fait partie de leurs propres revendications. Ils réclament pour la première fois de pouvoir jouir eux-mêmes d'une qualité de vie qui réclame qualité de l'environnement. Par ailleurs, promoteurs et publicistes savent aujourd'hui qu'ils ne pourront promouvoir commercialement les Alpes que si le cadre naturel de ces dernières demeure dans un optimum de conservation.

Dans ce changement d'attitude face à l'écologie, on oublie une raison qui me paraît primordiale. L'écologie n'est pas une invention récente qui serait devenue la marotte ou le dada politique de quelques citoyens privilégiés. Elle est une donnée aussi vieille que la civilisation elle-même qui fait que toute société et toute culture n'ont pu survivre que par une philosophie, un savoir et une technique face à leur environnement. Dans ce sens, toute entité sociale a toujours fait preuve d'une visée écologique qui lui permettait de consommer et de conserver tout à la fois, car à cette condition seule la survie était possible. Et nous, montagnards d'aujourd'hui, il nous faut savoir que nos montagnes ont toujours su qu'elles devaient entretenir un équilibre difficile entre la transformation de la nature et la préservation de cette mère commune. Après 1'000 ans d'écologie dans les Alpes, il est temps que nous, indigènes, revendiquions enfin notre écologie comme notre mémoire la plus profonde. »

Bulletin No19, 1995

Michel ROULIN, 4^{ème} Président d'ASPROLUC, commence son billet par les mots suivants :

« Cet été restera marqué à St-Luc par l'inauguration de l'Observatoire François-Xavier Bagnoud à Tignousa, en présence notamment de l'astronaute Claude NICOLLIER. Une construction qui devrait donner une nouvelle dimension à St-Luc, comme le soulignait Augustin Rion, Président de la SD, lors de notre AG de l'hiver dernier.

Tous ceux qui ont partagé ces moments forts en retiendront les paroles émouvantes d'Albina du BOISROUVRAY, mère de François-Xavier, la simplicité, la chaleur des rencontres et le dévouement des équipes qui ont participé à la réussite de cette manifestation.

A cette occasion, ASPROLUC a assuré toute la décoration du village et je tiens à remercier notre ancien Président François PRIVAT pour la réalisation des maquettes qui jalonnaient la route à travers le village. Merci aussi à celles et ceux qui ont réalisé les guirlandes et ont aidé au montage et au démontage de ces décors. »

Le Président donne aussi quelques exemples des activités et des préoccupations du Comité d'ASPROLUC au cours de l'année 1995, qui symbolisent les actions du moment :

- La journée de corvée consacrée à l'entretien du chemin de la Barmaz.
- L'exposition de photos à la galerie du Raccard, organisée conjointement par ASPROLUC et la SD.
- La mémorable excursion dans le vallon de Réchy, sous la conduite de Pierre-Louis Cerutti.
- Les festivités marquant l'inauguration du Centre de Loisirs du Prilett et le 60^{ème} anniversaire du Ski-Club Bella-Tola, auxquelles ASPROLUC a été associé.
- Une rencontre avec le Président de Commune, Christian Salamin. Ont été évoqués la réhabilitation de certains raccards, la pose de barrières à certains endroits dangereux et l'amélioration des transports.
- Le soutien d'ASPROLUC à la mise en place d'une navette dans le village par un don de CHF 1'000.

Bulletin No22, 1998

Evénement important pour Anniviers : La STEP (station d'épuration) entre en service à fin juillet 1998. Les eaux de la Navizence vont retrouver leur pureté.

Extrait du Journal de Sierre du 7 juillet :

« La construction de l'imposante station d'épuration du val d'Anniviers, avec ses 20'000 m³, est aujourd'hui presque terminée. Seuls la zone administrative, les aménagements extérieurs et le goudronnage de la route d'accès doivent encore être achevés.

Après deux ans et demi de travaux, la STEP est prête à accueillir les eaux usées des six communes du val d'Anniviers pour les traiter avant de les reverser dans la rivière. Au creux de la vallée, à 800 m d'altitude, à proximité du village de Fang, la nouvelle station reçoit déjà les eaux de Vissoie, Pinsec, Mayoux et St-Luc, et les tests de l'appareillage intérieur ont débuté. Les collecteurs des autres régions seront mis en service dans le courant de l'automne et, dès l'hiver prochain, toutes les eaux de la vallée seront canalisées et traitées. En tout, il aura fallu 20 kilomètres de collecteurs pour amener toutes les eaux.

Devisé à 35 millions de francs, l'investissement pour l'usine et les collecteurs a été respecté et, à l'exception de l'électromécanique, tous les mandats ont pu être attribués à des sociétés de la région. Aux périodes fortes, le chantier a occupé jusqu'à cinquante personnes et la masse salariale globale représente près de 15 millions de francs. »

Commentaire.

Vingt ans après la mise en service de la STEP, on a de la peine à imaginer que les égouts et eaux usées de la vallée étaient auparavant jetées dans la Navizence, puis dans le Rhône. Les résidents secondaires ont bien naturellement payé ce qu'ils devaient pour la STEP. Il est bon de rappeler que le Président de Commune a été applaudi lors de l'AG d'ASPROLUC quand il a présenté le projet de STEP et le montant des futures factures aux R2. Comme quoi, quand les taxes sont justifiées, et dans ce cas limitées dans le temps, les résidents secondaires mettent la main au porte-monnaie sans rechigner, voire avec enthousiasme.

Bulletin No23, 1999

Message du Président d'ASPROLUC, Michel ROULIN :

« Comme vous le savez, cette année marque le terme du deuxième mandat de votre Président. Après six années passées à la présidence d'ASPROLUC, et conformément aux statuts, je souhaite me retirer. Non pas que ces années n'aient pas été passionnantes, elles l'ont été, riches d'un vécu, d'un partage, de rencontres et de tous les possibles, grâce notamment à la confiance que vous m'avez témoignée. Le sens de la démarche que j'ai essayé modestement d'entreprendre a été celle de développer le partenariat, les échanges avec les diverses instances de St-Luc, d'améliorer l'information et la convivialité au sein de notre Association, enfin d'ouvrir le champ des activités culturelles, notamment par des conférences et des excursions à thèmes.

J'ose espérer que cette démarche perdurera avec d'autres personnes qui, par leur attitude, leur état d'esprit, leur différence, mèneront à terme de nouvelles idées, réaliseront de nouveaux projets.

En ce sens toute force nouvelle ouvre le champ d'ASPROLUC et renouvelle son existence. Le souhaitant vivement, je lance un appel pressant à toutes celles et ceux qui seraient intéressés pour qu'ils se manifestent lors de notre prochaine assemblée générale. »

Bulletin No24, 2000

Lors de l'Assemblée Générale de décembre 1999, Michel ROULIN donne des nouvelles sur la réhabilitation d'un raccard à St-Luc, opération lancée par ASPROLUC à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de l'Association (un appel à la générosité des membres avait permis de récolter plus de CHF 15'000) :

« L'opération [...] tarde à se concrétiser, ce que je regrette profondément, tant j'aurais souhaité que ce projet, auquel vous avez participé avec générosité, soit réalisé avant le terme de mon mandat. Malgré l'engagement de la Commune, les travaux n'avaient pas encore commencé cet automne. Pourtant le dossier avance, mais avance lentement. En effet, les statuts de l'association *St-Luc Générations* ont été élaborés cet été : elle a notamment pour but la sauvegarde du patrimoine culturel, architectural et paysager de St-Luc, l'acquisition d'immeubles, leur entretien et leur mise en valeur. C'est à cette association, qui regroupe la Commune de St-Luc, la Bourgeoisie, la Société de Développement et la Société Funiculaire St-Luc - Bella-Tola SA, que sera remis le montant récolté lors de notre opération. »

Commentaire.

La réhabilitation du raccard s'est finalement achevée en 2003 (voir la photo).



Le raccard réhabilité avec le soutien d'ASPROLUC, situé à St-Luc, au bord de la route qui mène à Chandolin

Bulletin No25, 2001

Les premières informations de fusion apparaissent dans le Bulletin des Offices du Tourisme et des Communes.

De Claude BUCHS, Président de la SD :

« AIDA, qui est une association qui regroupe toutes les SD du Val d'Anniviers, a subi une évolution très importante. Ce groupement a été fondé en 1992 pour mettre en commun les

moyens publicitaires des différentes sociétés membres. En 1996, AIDA a engagé un directeur et une secrétaire à mi-temps, les frais sont répartis entre les Communes, les Sociétés de remontées mécaniques et les SD. Ce regroupement en pour objectif de promouvoir les sites du Val d'Anniviers et de mettre sur pied une centrale de réservations. Valais Tourisme soutient cette action dès qu'une région atteint un million de nuitées annuelles. Sierre souhaite s'approcher d'AIDA en vue de fonder le groupement Sierre-Anniviers-Tourisme (SAT).

Un bureau central existerait à Vissoie, ainsi qu'un deuxième bureau à Sierre pour les activités de marketing et d'informatique. Le financement du projet est à l'étude : pour les taxes de séjour il y aurait un même règlement dans chaque commune. Les SD villageoises resteraient indépendantes, tout en recevant une part des rétributions. Les Offices ne garderaient que l'accueil, l'information et l'animation. »

De Christian SALAMIN, Président de Commune :

« Nous constatons une évolution rapide au point de vue politique et administratif. En 2001, il est prévu un regroupement des portefeuilles d'assurances des communes. Les sociétés de remontées mécaniques, dont le chiffre d'affaire est de l'ordre de 20 millions, envisagent de se regrouper pour obtenir plus facilement des capitaux.

L'association de plusieurs communes formera une Société de Villages, avec administration centralisée. Que gagne-t-on, que perd-on par la fusion ? Comment récupérer ce que l'on perdra ? Autant de questions à étudier.

ASPROLUC risque d'être noyée dans un tout plus important que le village, au sens actuel du terme. Quelles en seront les conséquences ? »

Autres considérations de C. BUCHS :

« Il faut continuer à faire connaître notre vallée, son authenticité et ses traditions. Il est aussi important de promouvoir une meilleure occupation des lits pendant les périodes creuses afin d'augmenter le chiffre d'affaire des entreprises concernées et de mieux répartir l'activité des intéressés. »

Autres considérations de C. SALAMIN :

« St-Luc doit opter pour un développement durable. L'enquête à laquelle la Commune s'est livrée révèle que le client choisit St-Luc avant tout pour son paysage et parce que c'est une petite station familiale. Les résidents sont très attachés à la préservation du territoire. La majorité d'entre eux souhaitent une organisation limitative de la circulation au centre du village et des activités pour les enfants, sans oublier les jeunes. La remise en état des chemins et la sauvegarde de l'architecture sont aussi les souhaits d'une majorité. »

Commentaire.

Les conséquences de ces premières discussions seront la fusion des six communes anniviardes, effective depuis 2009, et la création d'Anniviers-Tourisme en 2010, organisme qui dirige les Offices de Tourisme. Quant à l'attitude d'ASPROLUC dans le cadre de la fusion des communes, et donc de la disparition de celle de St-Luc, elle fut d'une grande et logique simplicité : ASPROLUC s'est ouverte aux propriétaires de toute la vallée, dès 2013 !

Bulletin spécial du 25^{ème} anniversaire, 2001

Le 5^{ème} Président d'ASPROLUC, René TAMISIER, rappelle les buts de l'Association, en se

référant aux diverses questions qui peuvent toucher le résident secondaire et la communauté locale :

- Diffuser une information générale relative à la vie du village, aux services mis à disposition de chacun, aux projets des responsables communaux, et renseigner les lucquerands sur l'activité de notre Association.
- Préserver les intérêts, au sens large, des membres par le biais de conseils techniques ou administratifs. C'est dans ce sens que, par exemple, il existe des Délégués de quartier dont la tâche consiste à avertir chaque propriétaire de toute mise à l'enquête d'une construction jouxtant la sienne.
- Promouvoir la préservation éclairée du site, du patrimoine et des valeurs culturelles du Val d'Anniviers.
- Collaborer à la vie culturelle de St-Luc en organisant conférences, films, concerts, escapades, visites de musées valaisans ou d'entreprises de la région.
- Maintenir les liens étroits avec les autorités de St-Luc.
- Participer aux réflexions et aux décisions de la Société de Développement par l'intermédiaire de la présence de votre Président au Comité de cette importante instance du tourisme luquerand.
- Développer les excellents contacts que nous avons avec la population et à qui nous ouvrons toutes nos activités.

Christian SALAMIN, le Président de Commune, ajoute :

« Je pense que la maîtrise des lits sera la clé du développement des prochaines décennies. Encore faut-il pouvoir dégager de nouvelles idées et de nouveaux moyens pour y parvenir.

A l'occasion des 25 ans d'ASPROLUC, j'aurais plaisir à connaître l'avis des membres sur ce qui précède. Je leur demande ce qu'il faut faire pour assurer une meilleure occupation des lits « froids » pour qu'ils deviennent chauds.

En étant très pragmatiques, ils pourraient contribuer ainsi à une valorisation substantielle du patrimoine qu'ils possèdent à St-Luc et permettre par la même occasion à Anniviers d'acquérir une masse critique suffisante pour contrer les tendances centralisatrices. »

Commentaire.

Nous souscrivons à presque l'ensemble de ces propos, encore actuellement, 15 ans après le 25^{ème} anniversaire d'ASPROLUC et huit ans après la fusion des anciennes communes pour former la Commune d'Anniviers. Notre seule retenue concerne l'occupation des lits : le problème existe mais, d'une part, l'offre est supérieure à la demande et, d'autre part, la mise en location de son bien doit se faire sur une base strictement volontaire, donc sans pénalité si le propriétaire ne veut pas le faire.

Bulletin No27, 2003

A l'occasion du 25^{ème} anniversaire d'ASPROLUC, l'Association a décidé de financer l'installation d'un banc le long d'un chemin pédestre. Il a été installé en 2003 sur le chemin de la « Munta » au-dessus du « Roc Arolle » (voir la photo).



*Le banc d'ASPROLUC :
Selon René TAMISIER, il est en mélèze, robuste, magnifique, imposant !*

Bulletin No28, 2004

Interpellé par plusieurs personnes, le Président d'ASPROLUC a été amené à se prononcer sur l'aménagement du centre du village et de l'entourage de l'église. Le Comité a décidé de ne pas faire opposition, mais a fait part au Président de Commune que notre Association tient au respect de l'esprit des lieux, que tout modernisme choquant devrait être proscrit et qu'une solution satisfaisante doit être trouvée au sujet de l'implantation du columbarium.

Bulletin No29, 2005

Le Comité salue l'initiative de la Commune qui publie désormais un bulletin d'information, *St-Luc-INFO*, dont la 3^{ème} édition de septembre 2005 traite en particulier les sujets suivants :

- Route de la Fortouna : traitement des oppositions suite à la mise à l'enquête.
- Place de jeux et terrain multisports : le terrain est en activité depuis la mi-juin.
- Aménagement de la place du village, démolition de la cure : le Conseil est en attente du préavis de l'Etat.
- Nouveau magasin d'alimentation Achelli : le projet est en bonne voie de réalisation.
- Route cantonale Vissoie-Chandolin : le projet d'aménagement du contour de la Fougère sera mis prochainement à l'enquête, pour des travaux prévus en 2006.
- Limitation de la vitesse sur le territoire communal : le projet prévoit une limitation à 30 km/h sur toutes les routes communales, hormis les portions à 50 km/h dans les localités sur les routes cantonales.
- Route de l'Alpage et hôtel Weisshorn : un contrôle plus strict de l'accès en altitude par les routes forestières a été mis en place.

Commentaire.

L'amélioration de l'information donnée aux habitants et aux résidents secondaires mérite d'être soulignée. Ce n'est qu'un des aspects des transformations politiques et administratives qui ont suivi le développement du village.

Bulletin No31, 2007

Dans son rapport sur l'année 2006, le Président René TAMISIER souligne l'importance du vote positif des citoyens anniviards, qui ont décidé la fusion des six communes qui deviendra effective le 1^{er} janvier 2009 :

« Les meilleurs connaisseurs des mentalités anniviardes ont hésité jusqu'à l'ultime limite pour faire des pronostics. Ceux-ci étaient plutôt pessimistes !

C'est donc dire que le résultat du vote a créé une grande surprise et une grande joie puisque toutes les communes ont accepté la fusion. De plus, c'est à une très forte majorité que les habitants ont voté OUI.

Ce vote peut se résumer en quelques interrogations glanées dans la presse locale :

Plusieurs avantages vont résulter de cette fusion :

- Etre plus forts pour maîtriser la complexité des tâches liées au développement touristique
- Divisés, nous sommes trop faibles
- Services publics plus performants
- Faire beaucoup plus de choses en commun, plutôt qu'éparpillées ou concurrentielles
- La situation financière de la nouvelle commune sera saine en 2009
- Volonté de garantir l'existence des bureaux communaux actuels pendant 12 ans
- Etre maître des institutions actuellement intercommunales
- Vision commune pour la représentation d'Anniviers

Le Président d'ASPROLUC salue la magnifique démonstration de démocratie des Anniviards.

Le Président d'ASPROLUC mentionne aussi quelques points forts de l'année 2007 :

- Les contacts avec le Président de la commune, Benoît SALAMIN, sont bons et fructueux, de même qu'avec les divers responsables et instances de St-Luc. C'est à mon sens une situation privilégiée dont chacun bénéficie.
- Informations de la Commune maintenant sur Internet : en particulier les mises à l'enquête sont maintenant accessibles en ligne. C'est un énorme progrès pour les résidents secondaires qui ne sont pas en permanence sur place pour consulter les panneaux.
- Construction du magasin « L'ACHELLI » : le Comité d'ASPROLUC a décidé de financer l'achat de 5 actions du futur magasin soit CHF 5'000 pris sur le capital.

Finalement, il évoque les préoccupations du Comité pour 2008. Il faudra :

- Suivre avec attention la mise en place des structures de la nouvelle Commune d'Anniviers.
- Contrôler les décisions en matière de taxe touristique.
- Situer ASPROLUC par rapport aux nouvelles structures touristiques (SD centralisée ou qui reste communale, ou devient une autre instance, etc.).
- Tenir nos membres au courant de l'évolution de ces questions.

Commentaire.

Cette année 2007 a été une année charnière pour ASPROLUC, mais aussi pour St-Luc et au-delà pour l'ensemble d'Anniviers : préparation pour 2009 de la future commune unifiée, restructuration des SD qui débouchera sur la création d'Anniviers-Tourisme en 2010, et localement, pour St-Luc, ouverture prochaine d'un magasin d'alimentation de grande taille. Cette évolution ne se fera pas sans heurts pour les résidents secondaires, avec en particulier la forte augmentation de la taxation Eau-Egouts-Ordures en 2009 et

la mise en place de la Taxe de Séjour forfaitaire en 2016. Le traitement, parfois conflictuel, de ces divers sujets a constitué l'essentiel du travail du Comité au cours de la dernière décennie. Que d'énergie a été dissipée dans des actions de repli alors qu'elle aurait pu être consacrée à des opérations constructives !

Bulletin No32, 2008

ASPROLUC a son premier site internet (www.asproluc.ch) mis en place par le Président sortant, René TAMISIER. C'est une étape importante et indispensable de notre existence qui est franchie !

Les actions et réflexions du Comité se sont déroulées selon trois axes principaux :

1. La Loi sur le Tourisme, votée par le Grand Conseil valaisan le 13 novembre 2008, suscite de nombreuses inquiétudes. Nous avons entrepris de nombreuses actions pour faire connaître la position des propriétaires de résidences secondaires en Valais :

- Des discussions avec le Président de Commune et avec le Président de la Société de Développement.
- L'envoi d'une lettre au Président du Conseil d'Etat valaisan.
- Une prise de contact avec les autres associations de propriétaires du canton du Valais et avec la Chambre Immobilière du Valais.
- Une rencontre avec M. Jean-Albert FERREZ, Président de la Commission du Grand-Conseil chargée d'établir la loi, et avec l'APCAV (Association des Propriétaires de Chalets et d'Appartements de Verbier).
- L'établissement d'un texte présentant nos arguments, envoyé aux Présidents des communes et des Sociétés de Développement d'Anniviers.
- La publication d'un courrier de lecteur dans le journal Le Nouvelliste.

2. La création de la nouvelle commune d'Anniviers est une superbe réalisation démocratique et politique. Pour les membres d'ASPROLUC, les trois premières questions qui se posent à eux sont :

- Un bureau communal sera-t-il maintenu à St-Luc ?
- Restera-t-il une Société de Développement à St-Luc ?
- Notre Association sera-elle encore un interlocuteur de la nouvelle commune ?

3. Le futur de notre Association est à l'image de la nouvelle commune d'Anniviers, plein de projets et d'interrogations. ASPROLUC a été fondée en 1977 et compte actuellement plus de 200 familles-membres, toutes propriétaires d'une résidence à St-Luc. Avec la nouvelle donne politique, nous devons réfléchir à une ouverture vers les autres villages de la vallée. Pour l'instant, notre idée est de maintenir notre socle luquerand, qui a fait ses preuves, mais d'ouvrir l'accès aux autres propriétaires anniviards. Il est réjouissant de constater que certains se sont déjà manifestés. L'avenir dira si une demande importante existe. Si c'est le cas, nous devons alors envisager des changements de structure.

Bulletin No33, 2009

La première des préoccupations du Comité a été cette année la Loi sur le Tourisme, soumise à votation référendaire au peuple valaisan le 29 novembre 2009. Le verdict des urnes a été d'une grande clarté, puisque la loi a été rejetée par 75 % des votants, avec une forte participation de 61 %. Les arguments très détaillés du Comité d'ASPROLUC, dont la majorité des membres étaient opposés à cette loi, ont été largement diffusés. Notre position,

claire et constructive, pourra être utilisée lors des discussions qui suivront... lors de l'établissement d'une autre et future loi sur le Tourisme qui ne manquera pas d'être envisagée !

Bulletin No34, 2010

Tandis que la Commune d'Anniviers, qui existe maintenant depuis deux ans, continue de se mettre en place, un nouveau chantier a démarré, avec la création d'Anniviers Tourisme (AT) au début novembre 2010. Le but de cette Association, dont le siège sera à Vissoie, est de gérer un organisme touristique opérationnel pour le Val d'Anniviers. AT chapeautera tous les offices du tourisme de la vallée, gèrera la comptabilité et le personnel, encaissera les taxes de séjour et coordonnera l'activité touristique. Quant aux offices du tourisme, ils consacreront leur temps à l'accueil, à l'animation et à l'information, en concertation avec les Sociétés de Développement qui continueront à agrémenter la vie villageoise.

Dans ce nouveau contexte, quel sera le rôle futur de la Société de Développement (SD) de St-Luc ? Deux de ses tâches importantes étaient, jusqu'à aujourd'hui, la responsabilité du bon fonctionnement de l'office du tourisme local, et la liaison entre les autorités, les commerçants, les diverses sociétés et les résidents primaires ou secondaires. En ce qui concerne l'office du tourisme, ses orientations essentielles seront de fait surtout pilotées par AT, qui détiendra les ressources financières. Que restera-t-il des liens avec la SD ? La réussite sera sans doute surtout une affaire de personnes. Pour son activité de liaison, la SD était une instance très importante pour les résidents secondaires ; c'est par la SD que certaines informations circulaient, et que des remarques ou propositions pouvaient être faites. Qu'en sera-t-il dans le futur ? Le risque existe que la future SD ne soit plus qu'un groupement en charge de diverses animations, sans garder son rôle de liaison et de discussion.

Ces divers points préoccupent particulièrement le Comité d'ASPROLUC. En effet, les propriétaires sont parmi les premiers concernés par les nouvelles orientations choisies, alors que la majorité d'entre eux n'ont pas l'occasion de pouvoir s'exprimer par la voie démocratique habituelle.

Deux autres informations ponctuelles mais de grande importance pour les résidents secondaires :

- Le délai d'opposition en matière de construction a passé de 10 jours à 30 jours. C'est une très ancienne demande d'ASPROLUC qui s'est réalisée par un vote du Grand Conseil valaisan à la fin 2009.
- Un nouveau journal verra le jour en janvier 2011, *Les 4 saisons d'Anniviers*. La parution sera trimestrielle et le contenu portera sur des informations culturelles, sportives et sociales dans le Val d'Anniviers.

Bulletin No35, 2011

Diverses nouveautés dans la gestion communale et la promotion touristique ont suscité notre réflexion et motivé diverses interventions. Nous avons réalisé qu'il serait parfois utile de pouvoir avertir rapidement les membres d'ASPROLUC. Pour ce faire, un courrier postal ordinaire n'est pas la meilleure solution. Nous aimerions pouvoir prévenir les membres qui le désirent par e-mail.

La lettre aux membres qui accompagne le courrier d'hiver invite celles et ceux qui sont intéressés par ce « service » à nous **communiquer leur adresse e-mail**. Ils recevront

alors, en cas de nécessité, les informations utiles.

Au cours des derniers mois, ces informations concernaient :

- Le nouveau calcul des taxes pour l'eau, les égouts et les ordures.
- L'augmentation des taxes de séjour, avec le projet *Free Access* qui lui est lié.
- Les taxes pour le déblaiement de la neige sur les places de parking privées.

La Société de Développement (SD) de St-Luc s'est restructurée, suite à la création d'Anniviers Tourisme (AT). Les taxes de séjour sont maintenant prélevées par AT, qui gère le fonctionnement des offices du tourisme. Désormais, les SD locales ont comme charge essentielle l'animation des villages. Le Comité d'ASPROLUC a renoncé à faire partie du Comité de la SD ; par contre notre Association est maintenant membre collectif de la SD, et nous participons en tant que tel aux Assemblées Générales.

Deux informations intéressants les résidents secondaires :

- Les offices du tourisme du Val d'Anniviers sont désormais ouverts tous les jours de l'année. Bravo à Anniviers Tourisme pour cette belle initiative.
- Le site internet de la commune donne toutes les informations utiles sur l'organisation de la commune.

Bulletin No36, 2012

Au palmarès des faits marquants en 2012, la votation fédérale sur la « Lex Weber » concernant les résidences secondaires arrive sans aucun doute en tête. L'acceptation, de justesse, de la loi limitant à 20% le nombre de résidences secondaires dans chaque commune suisse, a des conséquences dans les cantons touristiques alpins qu'il est encore bien difficile d'évaluer avec précision. Dans le canton du Valais, les réactions ont été vives, souvent excessives, parfois injustes à l'égard des résidents secondaires. Sur l'ensemble du pays, il n'a manqué que 15'000 voix aux opposants à l'initiative pour repousser le texte proposé.

Il faut maintenant construire le futur, en acceptant le résultat démocratique du 11 mars. Il est contreproductif de chercher des boucs émissaires, par exemple en ciblant les résidents secondaires qui « n'auraient pas soutenu le peuple valaisan ». De tels propos ont été entendus ; c'est pourquoi le comité a écrit au Président de la Commune Simon EPINEY pour lui faire part de notre préoccupation. Sa réponse s'est voulue rassurante et il a souligné l'importance des actions entreprises pour rapprocher les hôtes des habitants. ASPROLUC est bien sûr en première ligne dans de telles entreprises.

Suite au nouveau calcul de la taxation Eau-Egouts-Ordures, le Comité a reçu de nombreux appels de la part de membres d'ASPROLUC, qui ne comprenaient pas la méthode introduite (UPM) et qui s'étonnaient des disparités constatées d'un cas à l'autre.

La carte de gratuité (Pass) Anniviers-Liberté, mise en place de juin à octobre par Anniviers-Tourisme, semble avoir été un vrai succès. Bravo donc pour cette initiative qui avait pour but de dynamiser le tourisme estival.

Bulletin No37, 2013

L'année 2013 a été marquée par le projet communal de nouvelle taxe sur les résidences secondaires d'Anniviers. Le Comité d'ASPROLUC s'est engagé fortement dans l'opposition

à cette taxe dite « incitative sur les résidences secondaires », ou *Taxe R2*. Le Comité a écrit une lettre d'opposition au Président de Commune en date du 8 mai, soit 5 semaines avant l'Assemblée primaire, avec copie à chaque Conseiller communal ainsi qu'au conseiller d'Etat Jean-Michel CINA. Un flyer tout-ménage a aussi été distribué dans les boîtes aux lettres (habitants, sociétés, divers : 1490 adresses), signé par Jean-Claude PONT et Gilbert BURKI.

Par ailleurs, depuis le mois de juillet, une information aux media a été entreprise par le Comité d'ASPROLUC. C'était le seul moyen de faire connaître ce projet de *Taxe R2* auprès de tous les résidents secondaires, voire même des habitants, et aussi d'affirmer notre position. Cette opération a été très efficace, avec sept interventions dans les journaux, dans les radios et les télévisions. Il ressort de ces émissions qu'ASPROLUC est la voie privilégiée par les media pour avoir l'avis des résidents secondaires d'Anniviers.

De nombreux résidents secondaires se sont engagés fortement en écrivant au Président de la Commune. Les copies de plus d'une centaine de ces lettres, qui sont extrêmement bien documentées et qui donnent un panorama complet des motifs d'opposition, ont été envoyées à L'Etat du Valais et à tous les Conseillers communaux d'Anniviers.

Le Comité a aussi utilisé la voie juridique pour s'opposer à cette nouvelle taxe. L'avis de droit de l'avocat fiscaliste mandaté a été estimé suffisamment critique sur la *Taxe R2* pour qu'il soit envoyé au Service juridique du Canton du Valais. Ceci aura évidemment un coût pour notre Association, de plusieurs milliers de francs (au total CHF 26'000).

Les personnes qui ont envoyé au Président de Commune une lettre d'opposition au projet de *Taxe R2* ont reçu une réponse à fin octobre, qui indique que le projet communal n'a pas été homologué par le Canton.

Autre point à relever, le Canton aurait demandé à la Commune que les résidents secondaires soient consultés avant d'établir éventuellement un nouveau projet. De plus, le règlement voté le 17 juin lors de l'Assemblée primaire ne peut donc pas être mis en application. ASPROLUC coordonne ces actions pour l'ensemble du Val d'Anniviers. Ce qui n'empêche pas bien sûr toute autre action individuelle.

ASPROLUC a été créée en 1977 et compte 320 familles-membres à mi-novembre 2013. Historiquement, l'Association couvrait la Commune de St-Luc uniquement. Depuis la fusion des Communes d'Anniviers, nous accueillons des membres de toute la vallée.

Lors de notre Assemblée Générale du 30 décembre 2013, une modification du sous-titre de notre Association, en *Association des propriétaires d'Anniviers* a été votée

L'Assemblée constitutive de la *Fédération Valaisanne des Associations de Résidents Secondaires FVSR2* s'est tenue le 1er novembre 2013. Sont membres fondateurs : ASPROLUC (Anniviers), ASPA (Anzère), APACH (Crans-Montana), APCAV (Verbier), APCTAC (Thyon-Les Collons), et APCACH (Champéry). Les objectifs principaux de la FVSR2 sont :

- Faire reconnaître les résidences secondaires comme des apports importants au développement des régions touristiques.
- Etre consultés par les autorités cantonales pour toute question touchant aux résidences secondaires et au développement touristique.
- Soutenir le Canton dans ses efforts de promotion d'un tourisme de qualité.
- Etre informés par le Canton et l'informer sur tout ce qui touche les résidences secondaires aux niveaux communal, cantonal et fédéral.

ASPROLUC est aussi membre de l'*Alliance Résidences Secondaires Suisses (ARSS)*. Dans un communiqué de presse daté du 15 août, l'ARSS a précisé sa position : « Nous

protestons contre ces taxes injustes touchant les propriétaires de résidence secondaire dans des lieux touristiques. Les quelque 250'000 propriétaires non résidents étaient bienvenus lorsqu'ils ont acheté leur bien immobilier ; ils ont apporté des fonds et contribué à l'image des stations, et personne n'a parlé de location forcée, ni de taxes spéciales ! »

Commentaire.

A la fin de 2016, la FVSR2 compte 14 associations membres.

Bulletin No38, 2014

En septembre 2014, suite à la non-homologation de la Taxe R2, la Commune a changé son fusil d'épaule en produisant un règlement pour une nouvelle TS, voté en Assemblée Primaire en décembre 2014 et basé sur la nouvelle Loi sur le Tourisme votée par le Grand Conseil au printemps 2014.

La TS sera maintenant calculée forfaitairement (TSF) sur la taille du logement et non plus sur les nuitées. Le montant sera progressif selon la taille du logement : 150 FR par UPM (unité par ménage = lit), calculé sur la base de 50 nuitées à 3 FR. L'attribution des UPM se fera sur la taille du logement : 2 UPM (300 FR) pour 1-2 pièces, 4 UPM (600 FR) pour 3 pièces, 6 UPM (900 FR) pour 4 pièces, 8 UPM (1200 FR) pour 5 pièces et plus. Le montant global encaissé via les R2 sera alors de 3 millions de FR chaque année, soit trois fois le montant global de la TS actuelle.

Le Comité a prévenu la Commune à de multiples reprises que de nombreux R2 réorganiseront leurs dépenses en Anniviers pour compenser cette nouvelle ponction financière, qui s'ajoute à celle de la Taxe Eau-Egouts-Ordures, déjà pénalisante pour les R2. ASPROLUC ne fera jamais la promotion d'un boycott des dépenses locales (voir le PV de notre Assemblée Générale de décembre 2013), mais de telles actions se produiront de façon individuelle. Nous ne sommes pas dans l'affabulation : la Taxe R2 de Silvaplana, dont l'entrée en vigueur était prévue pour le 1^{er} janvier 2015, a été suspendue par la Commune suite à l'action lancée par un groupe de jeunes habitants qui craignent le boycott des commerces locaux. Nous tirons la sonnette d'alarme !

Commentaire.

A Silvaplana, l'Assemblée communale a retiré son projet de taxe.

Bulletin No39, 2015

Le Conseil d'Etat du Canton du Valais a homologué le 2 septembre 2015 le règlement d'Anniviers sur la *Taxe de Séjour forfaitaire (TSF) sur le logement* voté en Assemblée Primaire le 15 décembre 2014, avec toutefois un correctif concernant la *Taxe de Promotion Touristique*, qui reste due pour les propriétaires qui louent leur logement.

Le Comité d'ASPROLUC a pris note avec regret de cette homologation, car le règlement a été rédigé sans une consultation correcte de tous les R2. Le montant de la TS forfaitaire a été réduit (le soir-même de l'Assemblée Primaire) par rapport au projet présenté au préalable, toujours est-il que le montant global prélevé sur les R2 via la TS aura triplé, mais cela représentera plus du quintuple pour certains propriétaires. Et nous ne soutenons pas la réduction de TS journalière accordée aux clients des hôtels, car ils seront ainsi subventionnés par les R2.

Toutefois, suite aux actions d'ASPROLUC et aux multiples oppositions des propriétaires, la charge financière sur les propriétaires sera allégée par rapport aux premières annonces. Premièrement, les montants facturés seront la moitié de ce qui était prévu en 2013 avec la Taxe R2. Deuxièmement, mais ce n'était pas notre but principal, la première facture parviendra aux propriétaires deux ans plus tard que ne l'envisageaient les plans communaux. De plus, cette nouvelle TS a, jusqu'à preuve du contraire, un contenu légal puisqu'elle est basée sur la nouvelle *Loi cantonale sur le tourisme*. Ce n'était pas le cas de la Taxe R2, votée en 2013 en Assemblée Primaire, mais non homologuée par le Conseil d'Etat. C'était une demande d'ASPROLUC, votée en Assemblée Générale à fin 2013, que toute taxe doit être conforme aux lois en vigueur.

Le Comité a fait une analyse des voies de recours possibles contre l'homologation. La conclusion est que, si elles ne sont pas impossibles, elles sont incertaines et coûteuses. Le Comité a donc décidé de ne pas poursuivre pour l'instant son opposition à cette nouvelle TS. Il a par contre décidé de communiquer rapidement aux membres d'ASPROLUC sur les faits nouveaux (homologation) et sur sa position.

Par ailleurs, nous avons demandé à la Commune, en date du 16 octobre, de fournir aux résidents secondaires un texte officiel qui spécifie sans ambiguïté les critères pour calculer le nombre de pièces des logements. Un arbitraire anormal règne lors de l'établissement des factures de la Taxe Eau-Egouts-Ordures, et ceci depuis le début en 2009. Ces éléments doivent être précisés, puisque la TS forfaitaire sera aussi calculée sur le nombre de pièces.

A titre personnel, le 6^{ème} Président d'ASPROLUC, Gilbert BURKI, a donné le commentaire suivant lors de l'AG d'été 2015 :

« Les communes valaisannes, et Anniviers plus spécifiquement, ont entre les mains un trésor qu'elles devraient soigner avec attention : leurs résidents secondaires. Je ne parle pas ici de trésor financier potentiel... Ces habitants partiels ont largement contribué au développement des villages et des communes par leurs investissements et ils assurent une part importante de la santé financière par leurs dépenses courantes. Deux chiffres pour Anniviers : les résidents secondaires ont investi 10 milliards pour leurs constructions, et leurs dépenses annuelles se montent à 100 millions. Mais ce qui est encore plus important, c'est que les R2 sont là par choix positif, voire affectif, et qu'ils consacrent de leur temps pour contribuer à faire vivre la vallée. Les R2 ont pu s'établir ici et nous exprimons pour cela notre profonde reconnaissance aux Anniviards. Mais il est dommageable pour tous que les relations se soient tendues avec les instances gouvernantes, par défaut de consultation respectueuse.

Bulletin No40, 2016

La *Taxe de Séjour Forfaitaire* (TSF) est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016. Mais un point d'application de cette TSF a préoccupé le Comité. L'interprétation de la TSF par la Commune et le Canton stipule que les habitants qui ont en plus une R2 ne sont soumis à cette taxe que s'ils louent ce deuxième logement. Il est fait mention qu'un « usage personnel » n'est pas soumis à la TSF. Nous avons estimé que cette interprétation était incomplète et que le règlement devait clairement préciser que le prêt sans location est soumis à la TSF (selon nous). Nous savons que le prêt d'un logement, qui recouvre souvent une location non déclarée, est fréquent. Le Comité a écrit en recommandé au Conseil d'Etat en date du 25 août 2016 pour demander que ce cas soit formellement traité.

Un nouveau Conseil communal a été élu en octobre 2016 pour la période 2017-2019. Le

Comité d'ASPROLUC, par un courrier au nouveau Président, a félicité les nouveaux élus en souhaitant que les années futures soient empreintes de dialogue entre les nouvelles Instances et les résidents secondaires. Une première forme de dialogue s'est déjà instaurée en 2016, par la participation de deux membres de notre Comité à une séance annuelle de la *Commission du Tourisme « renforcée »*. Nous avons pu nous y exprimer et pourrons à l'avenir faire des propositions pour l'entretien des infrastructures touristiques existantes, voire pour en proposer de nouvelles. Un point pour nous essentiel est de s'assurer que les montants récoltés par la TSF soient effectivement attribués à des infrastructures touristiques dont les assujettis, les résidents secondaires, seront parmi les bénéficiaires.

Commentaire.

A part ce dernier point non éclairci sur la perception de la TSF pour les habitants, il est raisonnable de penser que nous sortons de la période conflictuelle provoquée par les nouvelles taxes. Nous avons admis pour l'instant leur montant. Il est maintenant temps de construire un avenir plus serein des relations entre ASPROLUC, les habitants et les Instances communales. Ce sera la tâche du futur Comité de notre Association qui a été désigné par l'Assemblée Générale à la fin 2017.

*Gilbert Burki - Anniviers, décembre 2016
Complété par Michel MATHYS en avril 2019*